

**GENOCIDE DES TUTSI DU RWANDA :**  
**MEMOIRE, JUSTICE ET RECONSTRUCTION POST GENOCIDE**

\*  
\* \*

– Séminaire exceptionnel de *La Règle du Jeu* du mardi 22 avril 2014 –

**Retranscription des interventions de Patrick De Saint-Exupéry**

[http://www.dailymotion.com/video/x1sfp52\\_genocide-des-tutsi-du-rwanda-memoire-justice-et-reconstruction-post-genocide\\_webcam](http://www.dailymotion.com/video/x1sfp52_genocide-des-tutsi-du-rwanda-memoire-justice-et-reconstruction-post-genocide_webcam)

**Première intervention**

[Début : 50' 15'']

Oui, Bonsoir. Je suis donc journaliste. Juste, pour savoir d'où je parle : je suis rentré dans le dossier rwandais en 1990, au tout au début de l'histoire de la France au Rwanda, de la présence militaire française au Rwanda. De 90 à 94, j'ai été régulièrement présent au Rwanda. En 94, j'étais présent au Rwanda pendant le génocide et j'ai continué de suivre ce pays jusqu'à aujourd'hui. Et je vais... Donc ça fait à peu près 25 ans que je suis ce dossier. Et je vais directement enchaîner sur les propos d'Alain [Ngirinshuti] parce qu'Alain a formulé dans ses propos un certain nombre de choses. Et on sentait bien les limites qu'il s'était fixé. Il se trouve que j'étais à Kigali, aux commémorations, au moment où Paris a annoncé que Christiane Taubira ne venait pas à la suite des déclarations du président Kagame qui mentionnait une participation directe de Paris dans les événements du Rwanda. La question de la participation directe de Paris dans les événements du Rwanda est indiscutable. C'est le premier point et je vais revenir dessus. Le deuxième point est que, de Kigali donc, j'ai entendu le coryphée des réactions politiques venues de Paris où tour à tour, successivement, se passant la parole, j'avais Hubert Védrine qui parlait de l'honneur de la France, j'avais Paul Quilès qui parlait de l'honneur de la France, j'avais Alain Juppé qui parlait de l'honneur de la France. J'avais même [Gérard] Longuet – je ne sais pas très bien pourquoi – mais qui intervenait aussi sur ce dossier, en parlant de l'honneur de la France. Entendant cela de Kigali, la réaction était immédiate, foudroyante et terrible : c'était simplement obscène. Obscène, totalement obscène. J'ai continué à suivre un petit peu les réactions politiques. J'ai suivi l'audition de Védrine par la commission de Défense, à l'Assemblée nationale, là, il y a quelques jours. C'était fascinant. C'est disponible sur vidéo. On trouve très facilement le lien. Donc si ça vous intéresse, je vous invite à simplement regarder cette audition d'Hubert Védrine – donc à l'époque secrétaire général de l'Elysée – par la commission de Défense de l'Assemblée nationale. C'est un discours, tenu par Hubert Védrine, qui est factuellement faux. Faux, je dis bien. Les questions qui lui sont posées par les députés sont d'un niveau, d'une médiocrité incroyable. Seul un député surnage un petit peu : il s'appelle François de Rugy – je ne le connais pas –, mais c'est le seul député, sur la dizaine de députés de la commission de Défense, qui pose une vraie question. Hubert Védrine en est presque lui-même stupéfait. Il semble s'en amuser parce que..., d'avoir à faire à une telle médiocrité est absolument... Je veux dire, son discours tient sur un plateau. C'était obscène, véritablement. Et ce qui est obscène, c'est d'entendre des gens se parer, se draper dans l'honneur de la France. Personnellement – et ça c'est une réaction tout à fait personnelle – je ne suis pas d'accord. Je ne suis

pas d'accord parce que, lorsque l'on regarde les faits – et je ne parle que de faits –, si j'essaie de résumer la politique suivie par Paris – je dis bien Paris, et non pas la France – au Rwanda, avant, pendant et après le génocide, je ne peux la résumer, sans aucune provocation, en étant au plus plat, au plus exact, que par ceci : Paris, avant, pendant et après le génocide, a mené une politique de collaboration avec ceux qui ont commis le génocide. Ce sont des mots, je le sais bien, qui peuvent surprendre, qui sont très forts. Collaboration rappelle, évidemment, la seconde guerre mondiale. Ce sont des mots qui, pour moi, n'ont..., sont un pur constat. Et cette collaboration avant, pendant et après, [avec] ceux qui ont commis le génocide fut menée aussi bien politiquement, que diplomatiquement, que militairement. Oui, sur les trois plans. Quand je dis ça, je suis en train d'explicitier mon sentiment d'obscénité en entendant les discours que je voyais sur ordre de Paris. Et aussi une certaine forme de honte. Je suis Français, comme vous, comme nous tous. J'ai dû mal à supporter qu'une politique me soit..., enfin que des responsabilités politiques me soient imposées d'une manière aussi lapidaire. Pratiquement, lorsqu'on regarde le dossier, de quoi s'aperçoit-on ? Que la politique suivie par Paris a été décidée par une trentaine de personnes. Je dis bien une trentaine de personnes – militaires, diplomates, ministres et, bien sûr, malheureusement, le président de la République de l'époque, François Mitterrand. C'est une politique qui était secrète, qui n'a jamais été discutée devant le Parlement, qui n'a jamais donné lieu au moindre débat. Et quand je dis secrète, ce n'est pas un mot, c'est une politique estampillée « secret ». D'où la question qui se pose aujourd'hui à mes yeux qui est, en fait, extrêmement simple. Et c'est là où nous en arrivons, me semble-t-il, au devoir de vérité qui nous est imposé à tous. L'enjeu de la discussion sur le génocide des Tutsi du Rwanda aujourd'hui est celui-ci : s'agit-il d'une politique menée par la France ou s'agit-il d'une politique menée par une trentaine de personnes ? Autrement dit, la responsabilité échoit-elle à la France ou à un certain nombre de décisions prises par un certain nombre de décideurs ? S'agit-il d'une responsabilité collective ou individuelle ? Est-il logique de vouloir nous faire endosser une politique à laquelle nous n'avons jamais eu le moindre accès ? Voilà, si j'essaie de résumer un peu toutes les questions qui se posent aujourd'hui, le nœud des questions qui se posent aujourd'hui, voilà où j'en arrive. Je vais juste préciser quelques petits points et ensuite passer très rapidement la parole, quitte à revenir derrière mais effectivement, comme l'a mentionné Raphaël [Haddad], je suis venu avec deux documents que je peux lire mais ça prend un petit peu de temps. Donc, il vaut peut-être mieux que tout le monde parle et ensuite éventuellement revenir sur ces documents. Je vais juste énoncer la nature de ces documents que j'ai depuis un certain temps mais que je n'avais pas rendus publics. Mais simplement, il me semble que le moment est opportun de les rendre publics. Le premier document date du 10 avril 1993. C'est une note de la Délégation aux affaires stratégiques. Les affaires stratégiques dépendent du quai d'Orsay, reçoivent – il faut le savoir – l'essentiel des télégrammes de la DGSE, de la DRM et des postes diplomatiques à travers le monde. C'est sur ces bases là que la DAS établit un certain nombre de notes de synthèse. Cette première note d'avril 1993 a pour objet celui-ci : « *Plaidoyer pour un réexamen de la politique française au Rwanda* ». Nous sommes en 1993, en avril 1993, un an avant le génocide. Voilà : « *Plaidoyer pour un réexamen de la politique française au Rwanda* ». Je vous assure qu'à la lecture, ce plaidoyer est extrêmement appuyé sur des faits et il est daté. Le deuxième document... Tous ces documents, ces deux documents sont des documents confidentiel-défense, ce qui n'est pas un niveau d'habilitation très élevé mais bon, c'est néanmoins un niveau d'habilitation. Le deuxième document date du 24 février 1995, c'est-à-dire moins d'un an après les faits. Il est intitulé : « *Evaluation politico-militaire de la crise du Rwanda* ». Et juste pour vous donner une idée de la nature du contenu de ce document, je vais vous lire une ligne – quitte à y revenir derrière et à vous le lire bien plus en détail. Je vais juste vous lire un tout petit passage : « *Après l'évacuation de l'ambassade le 12 avril 1994, la DGSE continuera seule à fournir des informations. S'intéressant d'abord* »... – donc le 12 avril 1994, au début du génocide... « *S'intéressant d'abord au déroulement des hostilités, elle attirera assez vite l'attention (note du 4 mai 1994) sur l'importance des massacres commis surtout par les forces gouvernementales* ». « *Commis surtout par les forces gouvernementales* » : ce massacre, l'extermination, a été mené par les machettes en deuxième rideau. En premier rideau, ceux qui ont lancé la politique de l'extermination étaient l'armée, la garde présidentielle, les forces militaires, la gendarmerie, des armes, des mitraillettes, des grenades, du mortier. En deuxième rideau, une fois la mécanique lancée, intervenaient simplement les villageois, les

machettes. L'expression « génocide des machettes » est une caricature qui ne correspond pas à la réalité de l'événement. Je continue : « *sur l'importance des massacres commis [...] par les forces gouvernementale (sans oublier ceux commis dans une moindre proportion par le FPR)* »... – donc les forces rebelles. « *La DGSE propose d'ailleurs à cette même date une condamnation publique* »... – nous sommes donc au 12 avril 1994, au tout début du génocide... « *une condamnation publique sans appel, des agissements de la garde présidentielle* »... – fer de lance du génocide... « *et du colonel Bagosora* », directeur de cabinet du ministère de la Défense. Le colonel Bagosora a depuis été condamné à la prison à perpétuité par le Tribunal d'Arusha. Le seul problème, c'est qu'au moment où cette note est écrite, le colonel Bagosora est en France. Il est passé par l'École de guerre, nous l'avons formé. Il est en France en 95. Il retournera se cacher en Afrique un peu plus tard. Il sera finalement interpellé au Cameroun, un pays allié, et transféré à Arusha où il sera condamné à perpétuité. Qui interviendra dans la défense du colonel Bagosora auprès du TPIR ? Des officiers français. Ceux-là même qui sont aux commandes de l'opération Turquoise. Ils viendront défendre le colonel Bagosora, celui-là même dont la responsabilité est établie dans une note de la DGSE dès le tout début des événements du génocide. Ces officiers français qui interviendront pour la défense de Bagosora interviendront pour la défense des principaux responsables du génocide. Ils n'interviendront que pour défendre ceux qui ont commis le génocide. Jamais ne sera versé de la part de Paris le moindre document... – de Paris, je parle des officiers, des diplomates, des politiques –, le moindre document attestant – ou témoignage –, attestant d'une éventuelle culpabilité. Paris, officiellement, n'interviendra que pour défendre ceux qui ont commis le génocide. Là, c'est un simple extrait de la note..., de ces deux notes. Elles sont, à les lire, terribles. Elles nous disent une chose toute simple : les politiques nous mentent, les officiers... Et je parle bien des officiers supérieurs, je ne parle certainement pas des soldats dont beaucoup ont été extrêmement courageux, certains n'ayant pas hésité à désobéir aux ordres de leur hiérarchie. Je dis bien à désobéir aux ordres de leur hiérarchie, pour sauver des rescapés. Donc, il s'agit bien de la responsabilité précise d'un cercle d'officiers, d'un cercle de politiques et d'un cercle de diplomates qui ont mené cette politique de collaboration avant, pendant et après le génocide. La difficulté est que, 20 ans plus tard, cette collaboration dure toujours. Il suffit de regarder la marche de la Justice sur le dossier. Il suffit d'écouter les discours que ces gens-là osent nous tenir avec une foi, un aplomb et un sens incroyable du cynisme, incroyable. Et ces gens-là osent nous parler de l'honneur de la France alors qu'ils ne font que défendre leur propre honneur. Il y a maladresse, il y a confusion, il y a ambiguïté. Il y a nécessité impérative, absolue de se lancer dans ce travail de la vérité et de s'y lancer sans aucune intention. Il ne s'agit pas d'établir un tribunal, il s'agit enfin, 20 ans après les faits, de simplement pouvoir mettre sur la table les nombreux faits avérés, indiscutables, établis qui posent questions. Et d'exiger – je dis bien d'exiger – des vraies réponses et non pas des déclarations de l'ordre de l'injonction ou de l'incantation. Nous en sommes là aujourd'hui. Le chemin est encore un peu long mais il doit être parcouru.

[Fin : 1 h 04' 45'']

## **Deuxième intervention**

[Début : 2 h 43' 19'']

Le Conseil de sécurité a effectivement voté sur le négationnisme. C'est une déclaration d'intention. Le Conseil de sécurité a eu un autre vote, très récemment, bien plus important, à l'instigation du Rwanda. C'est-à-dire de désigner l'événement pour ce qu'il a été : le génocide des Tutsi du Rwanda. Ça ne fait que très peu de temps que cette dénomination a été adoptée au niveau du Conseil de sécurité. Il n'est pas évident que cette dénomination perdurera lorsque le Rwanda quittera le Conseil de sécurité où il est actuellement présent.

[Fin : 2 h 43' 53'']

### **Troisième intervention**

[Début : 2 h 50' 28'']

Pour répondre très rapidement sur Védrine à vous, Monsieur, qui avez posé la question. Oui, Hubert Védrine fait preuve d'un cynisme extrêmement important sur ce dossier, comme sur beaucoup d'autres dossiers, vous l'avez résumé. C'est l'attitude de la realpolitik. Maintenant, juste pour préciser son rôle, très rapidement : en 94, au moment du génocide, il est secrétaire général de l'Elysée. Ensuite, il est ministre des Affaires étrangères. Aujourd'hui, il est le gardien des archives de François Mitterrand puisqu'il préside la fondation « François Mitterrand » avec Gilles Ménage, qui est aussi un acteur du dossier rwandais de l'époque, de l'Elysée. Védrine n'a pas exprimé de regret, c'est exact. Il n'en exprimera jamais. C'est exact aussi, c'est très clair. Pourquoi ? Et là aussi, pour aller très, très vite : parce que le Rwanda sur le fond, c'est très simple à résumer. Et c'est vraiment..., là aussi, c'est du purement factuel : c'est l'affaire « Papon » à la puissance 100, pour nous. C'est l'affaire « Papon » à la puissance 100. Papon, préfet [il était en réalité secrétaire général de la préfecture de Gironde] en 43, a été condamné, 40 ans plus tard, pour avoir signé l'ordre de déportation de 1 600 juifs. Nous parlons du président de la République française soupçonné d'avoir collaboré avec ceux qui ont mené un génocide qui, en 100 jours, a mené à l'extermination de 800 000 personnes. C'était une mécanique extrêmement sophistiquée. Ça fait une moyenne de 8 000 morts par jour. Soit en termes de taux d'efficacité, trois fois le ratio de Treblinka – Treblinka étant le camp d'extermination le plus élaboré mis en place par les nazis. C'était une mécanique incroyablement sophistiquée avec une deuxième particularité : à la différence de la Shoah, où un organisme, où un organe particulier avait été créé pour la mise en œuvre – il y avait des camps de concentration, il y avait des barbelés, il y avait des chefs de camp, il y avait tout un organigramme, un appareil spécifique – là, nous avons franchi une étape supplémentaire dans la modernité. Des dirigeants ont réussi à emporter tout leur peuple dans la logique du génocide. Autrement dit, la responsabilité a été d'entrée de jeu diluée. Il n'y a même pas eu besoin de mettre en place un appareil particulier, ils ont réussi à entraîner tout leur peuple dans le génocide. Et donc, à créer une responsabilité collective. Et c'est bien là l'un des termes du débat qui nous pose énormément problème : c'est d'arriver à sortir de ces notions d'identité collective. Il y a même là un rapport avec le débat en France : à ceux qui sont en train de dire « l'honneur de la France », il s'agit également de créer un sentiment collectif. Et à chaque fois, il faut revenir au rôle individuel, au rôle des uns et des autres, et être dans la précision et refuser, par principe, toute généralisation. Ce ne sont pas les Hutu qui ont tué. Ce sont des Hutu, beaucoup de Hutu bien sûr, mais pas tous. Il y en a eu aussi qui ont été courageux. Ce n'est pas l'armée française qui est en cause, c'est un certain nombre d'officiers. Il y a eu des soldats extrêmement courageux et beaucoup de gens qui ont fait leur boulot. Ils avaient des ordres, ils ont fait leur boulot, ils l'ont fait au mieux. Ça n'est jamais question de responsabilité collective, c'est toujours question de responsabilité individuelle. Et là, ce mécanisme du génocide, a été particulièrement élaboré et très sophistiqué, et très moderne. Il ne s'agit pas de furie ni de colère. Je ne connais personne qui soit capable d'être en colère pendant trois mois. Ça n'existe pas. Voilà, ça c'est..., c'était pour répondre à la fois aux deux questions, sur Hubert Védrine et la nature du génocide au Rwanda. Ça n'est pas un acte barbare, ça n'est pas la sauvagerie, ça n'est pas le cœur des ténèbres. Nous sommes comme au cœur de l'Europe dans la seconde guerre mondiale.

[Fin : 2 h 54' 43'']

### **Quatrième intervention**

[Début : 2 h 55' 37'']

- Donc le premier document est daté du 10 avril 1993, soit exactement un an avant le début du génocide, qui démarre au 7 avril 94. Il émane de la Délégation aux affaires stratégiques. Son objet est :

« *Plaidoyer pour un réexamen de la politique française au Rwanda* ».

- Le premier paragraphe, petit 1, est appelé « *Crise ?* ». Et je lis le troisième paragraphe :

« *On ne peut méconnaître dans la crise rwandaise la dimension intérieure qui fait que le président en place, malgré les efforts d'ouverture vers le multipartisme, n'est que faiblement représentatif et a accumulé les motifs de critiques des organisations de défense des droits de l'homme. De plus, la responsabilité de la rupture du cessez-le-feu en février 1993 semble assez équitablement partagée [...]* ».

- Je ne vais pas rentrer dans le détail mais à entendre le discours officiel de Paris, ce cessez-le-feu, cette rupture de cessez-le-feu en février 93 est uniquement due – serait uniquement due – au FPR. Cette analyse dit exactement le contraire puisque la rupture du cessez-le-feu en février 1993 semble assez équitablement partagée.

« *Aujourd'hui la reprise des hostilités peut être le fait de l'un ou de l'autre des protagonistes. On peut donc* »...

- Et c'est là où ça devient extrêmement intéressant.

... « *On peut donc s'interroger sur le refus français de discuter avec le FPR alors que la Belgique n'a pas les mêmes réticences* ».

- Je rappelle que ces notes sont basées sur des télégrammes réguliers ou des comptes rendus réguliers qui émanent de la DGSE, de la DRM, du Quai d'Orsay et ce sont des notes de synthèse aux plus informés. Je passe au deuxième paragraphe, qui est intitulé « *Crise internationale ?* ». Je passe à l'essentiel :

« *Deux lectures de la crise rwandaise sont possibles. 1) La crise intérieure à l'africaine, c'est-à-dire une révolte à base ethnique avec un sanctuaire dans un Etat frontalier et bénéficiant d'une aide militaire (à lire peut-être autant dans le système du don et du contre-don que dans celui des relations internationales). [...] [2)] La lecture internationale* »...

- Deuxième hypothèse.

... « *L'Ouganda interfère dans la crise rwandaise et la France protège l'intégralité territoriale et politique du Rwanda. Cette logique oblige à défendre le régime en place à Kigali* »...

- Je lis bien : « *oblige à défendre le régime en place à Kigali* ».

... « *qui devrait représenter 90 % de la population du Rwanda (les Hutu). On sait qu'il n'en est rien* ».

- Hubert Védrine, par exemple, est toujours sur une lecture de la démocratie ethnique. Il dit toujours que le pays était dominé à 90 % par les Hutu et que, donc, l'écriture républicaine de ce pays devrait être basée sur cette lecture démocratique ethnique. Je lis dans ce télégramme, dans ce texte :

« *On sait qu'il n'en est rien* ».

- Et ça continue, et c'est encore plus intéressant :

« *La décision de mise en place de l'opération Noroît* »...

- Donc la première opération militaire mise en place de 90 à 93 au nom de la protection des ressortissants français.

... « avait refusé de se référer à cette lecture de la crise »...

- Donc la lecture internationale.

... « puisqu'officiellement les troupes déployées en octobre 1990 avaient pour seule mission d'assurer la protection des ressortissants ».

- Il est bien écrit : « puisqu'officiellement les troupes déployées en octobre 90 avaient pour seule mission d'assurer la protection des ressortissants ». Et je continue :

« Plus l'effectif déployé dépasse le nombre des 400 ressortissants français (et environ 1 500 double-nationaux), moins cette thèse est crédible ».

- Nous sommes en 93, un an avant le génocide.

« Le scénario de renforcement de l'implication militaire de la France au Rwanda opte définitivement pour cette interprétation – la lecture internationale – et donc, revient à conforter le régime Habyarimana ».

- Je passe au troisième paragraphe : « La crise rwandaise : crise nouvelle ou crise traditionnelle ? ».

« Cette crise n'intéresse aucune grande puissance, sauf la France. Les Américains ont opté pour le traitement de la crise soudanaise et ne veulent pas porter préjudice à leurs relations avec l'Ouganda ».

- Donc, les Américains ne sont absolument pas présents dans le dossier. Ce qui est une constante du discours aujourd'hui, où l'on présente l'attitude de la France en réaction à un complot anglo-saxon. Or, voilà, la Délégation aux affaires stratégiques note que les Américains..., que « Cette crise n'intéresse aucune grande puissance, sauf la France. Les Américains ont opté pour le traitement de la crise soudanaise et ne veulent pas porter préjudice à leurs relations avec l'Ouganda ». Ça continue et ça devient plus grave :

« La France n'intervient donc pas comme garante de la stabilité du continent mais dans une fonction de simple police mi-intérieure, mi-externe ».

- Ce que dit la Délégation aux affaires stratégiques, c'est que nous faisons la police au Rwanda. Notre armée fait la police au Rwanda.

« L'engrenage »...

- Je reprends.

... « L'engrenage qui a amené la présence militaire française va devenir de plus en plus banal. L'appel à l'aide d'un dictateur en perte de vitesse contesté par la démocratisation et qui voit dans ses opposants des suppôts d'une puissance étrangère s'est déjà produit au Togo et au Zaïre. Eyadema et Mobutu font école ».

- A entendre le discours des politiques aujourd'hui, nous nous sommes engagés au Rwanda au nom de la démocratie. Je lis là : « *Eyadema et Mobutu font école* »... De grands démocrates. J'arrive à la conclusion de cette première note de février 93 :

« *L'aire des crises en Afrique s'élargit et l'argument classique consistant à ne pas se retirer pour ne pas donner l'impression à nos amis Africains que la France les abandonne est en porte-à-faux* ».

- Phrase de conclusion :

« *La crise rwandaise* »...

- C'est la théorie d'Hubert Védrine, qu'Hubert Védrine développe toujours, c'est que, partir, c'était abandonner les amis Africains. Là, il est écrit, noté que cette théorie est en porte-à-faux. Dernière phrase de cette note :

... « *La crise rwandaise constitue effectivement un test, mais probablement plus, de notre capacité à repenser notre politique en Afrique que de notre volonté de soutenir nos alliés traditionnels* ».

- Avril 93, Direction de la délégation aux affaires stratégiques.

\*

- Six mois après le génocide, autre note, 24 février 95 :

« *Objet : évaluation de la situation politico-militaire de la crise du Rwanda* ».

- Donc, c'est un retour très rapide sur ce qui vient de se dérouler puisque ce retour est effectué six mois après la fin du génocide. Dans les premiers paragraphes, il est précisé par l'auteur de la note :

« *Cet exercice est périlleux. Il ne vise pas à distribuer des satisfecit mais à évaluer les moyens de l'action gouvernementale. D'une analyse a posteriori* »...

- Donc six mois plus tard.

... « *de la crise rwandaise, il ressort pour l'essentiel : [I.1.-] Jusqu'à l'évacuation de l'ambassade de France à Kigali le 12 avril 1994, une focalisation dans les T.D.* »...

- Les télégrammes diplomatiques.

... « *et les analyses du poste militaire sur les sujets pouvant intéresser les autorités gouvernementales françaises a masqué totalement l'analyse sur les résistances du président Habyarimana dans l'application des différentes versions des accords ou, beaucoup plus grave, la mise en place des réseaux et des milices, responsables du futur génocide* ».

- Autrement dit, nous avons tout regardé, sauf la mise en place et les mécanismes qui étaient en train d'être créés visant au futur génocide. Ce qui est à la fois exact – lorsqu'on regarde le dossier un peu plus en détail – [et] faux, mais après, il y a différents niveaux de décisions. Mais enfin, voilà, je continue dans le fil de la note :

*« Ainsi le gouvernement français offrira l'hospitalité à des personnalités qui se révéleront être ensuite des V.I.P. du génocide : Madame Habyarimana »...*

- Enfin, là, suit une certaine liste de noms. Lorsque l'ampleur de ces V.I.P. du génocide sera connue, les autorités politiques devront amalgamer toutes les personnalités du parti gouvernemental dans [un] même opprobre. Je poursuis :

*« Seule, la DGSE, dans une note du 12 janvier 1994, a alerté les responsables sur l'existence de la stratégie de provocation de milices Interahamwe »...*

- Milices du parti gouvernemental.

*... « contre les forces du FPR dans Kigali, et contre les paras belges ».*

- Nous sommes sur une écriture totalement opposée des versions qui sont aujourd'hui développées par tous, je dis bien tous les responsables politiques, militaires et diplomates. Et la version du quai d'Orsay officielle. Je répète la phrase : *« dans une note du 12 janvier 94, [la DGSE] a alerté les responsables sur l'existence de la stratégie de provocation de milices Interahamwe contre les forces du FPR dans Kigali, et contre les paras belges ».*

*« Cette même note attire l'attention sur les responsabilités particulières du commandement en chef des Forces armées rwandaises. Par la suite, la DGSE fera régulièrement connaître la politique de blocage du président Habyarimana, dans le processus de réconciliation, »...*

- Et ça continue. De plus en plus grave.

*... « les distributions d'armes à la population (note du 24 février 1994) ».*

- Et là, c'est une référence à une note de la DGSE, une autre note. Paragraphe suivant :

*« Après l'évacuation de l'ambassade le 12 avril 1994, la DGSE continuera seule à fournir des informations. S'intéressant d'abord au déroulement des hostilités, elle attirera assez vite l'attention (note du 4 mai 1994) sur l'importance des massacres commis surtout par les forces gouvernementales »...*

- Les choses sont très claires : 4 mai 1994, trois semaines après le début du génocide, nous savons exactement ce qu'il en est, et qui commet quoi.

*... « les forces gouvernementales, (sans oublier) »...*

- Les proportions sont même données.

*... « (sans oublier ceux commis, dans une moindre proportion, par le FPR) ».*

- Il y a, aussi, des crimes de ce côté-là. Voilà. Des crimes de guerre.

*« La DGSE propose d'ailleurs à cette même date une condamnation publique sans appel des agissements de la garde présidentielle rwandaise et du colonel Bagosora ».*

- J'ai dit tout à l'heure ce qu'il en était du cas du colonel Bagosora, je ne vais pas revenir dessus. Autre point abordé :

*« La ligne de conduite du poste de Kigali »...*



- Le poste, c'est les services diplomatiques et consulaires.

... « doit se lire comme le résultat conjugué de trois règles de conduites diplomatiques : la pratique d'une ligne diplomatique habituelle [...] implicite en situation de crise [...] ou affichée [...]. Les carences »...

- Il est bien écrit : « les carences ».

... « qui en résultèrent se révélèrent graves »...

- Je dis bien : « graves ». Je lis bien : « graves ».

... « dans le déroulement de la crise, quand il fallut envoyer deux missions, officielles ou officieuses, pour rencontrer (enfin !) les responsables du FPR, alors que se mettait en place l'opération Turquoise ».

- Au moment même où est déclenchée l'opération militaro-humanitaire Turquoise, Paris n'a pas le moindre contact avec le FPR. C'est absolument stupéfiant. Ça c'est une note..., mais qui amène quand même à une certaine réflexion :

« Il apparaît donc utile [...] d'associer, autant que faire se peut, des personnalités expertes extérieures à l'administration dont l'information ne dépende pas exclusivement des moyens gouvernementaux ».

- Autrement dit, les moyens gouvernementaux sont totalement reconnus comme faillibles, ce qui pose aussi un vrai problème. Deuxième point, petit 1 :

« II.1.- Les liens personnels, établis entre décideurs français et responsables rwandais. Du plus haut niveau de l'Etat jusqu'au gestionnaire du dossier, dans les différentes administrations françaises, l'essentiel de la politique est analysé comme affaire de réseaux, de domaines réservés et de décisions occultes. Ainsi, les différents auteurs voient-ils dans la poursuite des livraisons d'armes aux FAR »...

- Forces armées rwandaise, celles-là même qui commettront le génocide.

... « jusqu'en juillet 1994 »...

- « juillet 1994 ». Turquoise démarre à la fin juin 1994.

... « la preuve de l'hétérogénéité des actions françaises pour soutenir le régime défunt et la difficulté de faire ressortir une politique générale [...] Des accusations graves »...

- Là, j'en suis au point [II.5-]. Je ne lis pas toute la note, sinon ce serait beaucoup plus long.

« Des accusations graves sont portées sur le rôle joué, activement ou passivement, par les troupes françaises : participation à des interrogatoires musclés de prisonniers du FPR, enlèvement et "disparitions" de Tutsis dans des camps où étaient présents des personnels militaires français "qui ne pouvaient pas ne pas savoir", comme le camp de [Bigogwe]. La fonction particulière occupée par certains officiers auprès des autorités de Kigali (colonel Thibault, ancien de la DGSE, conseiller de Habyarimana de 1990 à la fin de 1993) est vue, par certains auteurs, comme la preuve de la dynamique proprement militaire de la diplomatie française ».

- « la preuve de la dynamique proprement militaire de la diplomatie française ». Je saute quelques lignes :

*« Il faut dans cette analyse, faire la part de la polémique, mais certains auteurs soulignent, par exemple, que la coopération militaire avait pu atteindre à certaines époques, 200 M.F. pour une coopération civile de 100 M.F. ; que, à côté de 34 coopérants techniques et 18 enseignants, il y avait jusqu'à 700 militaires, »...*

- Le Rwanda est plus petit qu'un département français.

*... « pour quelques centaines de ressortissants, mettant en valeur le décalage entre l'explication officielle et les "causes cachées" d'une telle présence ».*

- Je saute quelques lignes :

*« De la sorte, les erreurs de la politique française au Rwanda semblent pour l'essentiel être imputées au rôle joué par les militaires. La multiplicité des décideurs politiques agissant à travers la présence d'officiers aboutit à faire porter à ceux-ci, pratiquement en tant que catégorie sociale, l'essentiel de la responsabilité ».*

- Ce sont des propos assez graves. Dernier point. Dernier point avant les dernières lignes de..., qui valent d'être lues :

*« La spécificité de la crise n'a pas été prise en compte. L'action sur les acteurs politiques d'Arusha »...*

- Arusha, c'est un processus de négociations qui sert aujourd'hui de cache-sexe à l'inertie totale, au minimum, de Paris pendant la crise.

*« L'action sur les acteurs politiques d'Arusha devait se doubler d'une autre, très ferme, à l'encontre des personnalités préparant le génocide. Ni la Radio Mille Collines, ni les intellectuels appelant au massacre, ni les fondements ethniques de l'Etat rwandais n'ont été pris en compte et traités ».*

- Au contraire, ils ont toujours fait partie intégrante de l'analyse. Là, c'est moi qui rajoute ces derniers mots.

*« Conclusion ».*

- Les auteurs de ces... Conclusion de ce rapport, de cette analyse :

*« Les auteurs de ces lignes n'entendent pas donner des leçons, mais essayer de tirer quelques éléments de réflexion ».*

\*

Voilà. Ce sont deux documents confidentiel-défense. L'un avant..., un an avant le génocide. L'autre, six mois après le génocide. Tout est dit, tout est acté, tout est daté et tous ces faits qui sont relevés dans ces rapports vont exactement à l'opposé de la thèse qui nous est aujourd'hui servie avec une unanimité absolument incroyable. Juste un élément qui a été oublié, que nous avons oublié de citer : Jean-Yves Le Drian, actuel ministre de la Défense, a adressé un message aux armées, à propos du Rwanda, il y a quelques jours. Ça n'est pas exceptionnel qu'un ministre de la Défense adresse un message aux armées, c'est rare néanmoins. Ce message était pathétique, pour deux raisons : d'abord, le fond était ridicule. Ensuite, même le ministre de la Défense ne sait pas à qui il s'adresse. Ces faits remontent à 20 ans. Des soldats, les soldats qui étaient dans Turquoise entre autres, sont depuis bien longtemps à la

retraite. Ils ne sont plus d'active. Lorsque le ministre décide de faire un message aux armées, il s'adresse à des gens qui ne sont pas concernés aujourd'hui par le dossier. Sauf deux exceptions. A ma connaissance, il n'y a aujourd'hui que deux militaires d'active concernés par le Rwanda et toujours en poste. Le premier s'appelle le colonel De Saint-Quentin : il était le 6 avril [1994] au Rwanda, dans le camp de la garde présidentielle en train de former le bataillon para-commandos – bataillon qui sera l'un des fers de lance du génocide. C'est aussi un homme-clé dans l'affaire de l'attentat et de la boîte noire. Il n'a jamais été interrogé sur son rôle. Sa carrière l'a par la suite amené à être commandant des forces françaises au Sénégal, directeur opérationnel de l'opération Serval au Mali, et aujourd'hui, il est général commandant le COS. Le COS, c'est le commandement des opérations spéciales, c'est le cœur nucléaire, opérationnel, de l'armée française. Le deuxième officier toujours d'active – enfin soldat toujours d'active concerné par le Rwanda – s'appelle Marin Gillier. Il est celui qui, en 1994, pendant Turquoise, à Bisesero, a interdit à ses hommes de se porter au secours de rescapés. Ce n'était probablement pas une initiative personnelle. Il appliquait les ordres. Ses hommes, pour sauver les rescapés – c'était du GIGN et du 13<sup>ème</sup> RDP, ils étaient plusieurs – ont désobéi aux ordres donnés par Marin Gillier. Marin Gillier, par la suite, a été attaché naval en Egypte, commandant de Lorient, de la base de Lorient. Il est aujourd'hui au quai d'Orsay responsable des politiques de sécurité et de Défense. Ce sont, à ma connaissance, les deux seules personnes concernées par un message aux armées que vient d'adresser, il y a quelques jours, Le Drian. C'est absolument incroyable de ne pas savoir de quoi on leur parle. Merci.

[Fin : 3 h 13' 40'']